

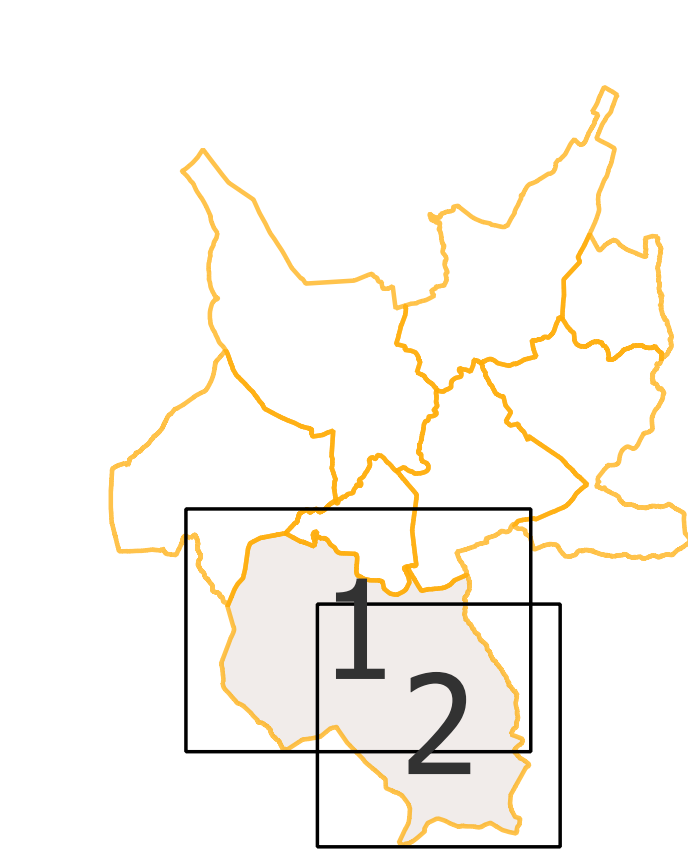


Plan local d'Urbanisme intercommunal du Val des Usse

Révision allégée n°1

PLAN N°3-2-4

Commune de CHILLY - Plan 1/2



Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 mars 2026, approuvant la révision « allégée » n°1 du PLU du Val des Usse.

Le Président, Paul RANNARD

Procédure	Date
Elaboration	25/02/2020
Mise à jour 1	23/07/2020
Modification Simplifiée n°1	08/12/2020
Mise à jour 2	23/09/2021
Mise à jour 3	23/08/2021
Modification n°1	08/03/2022
Mise à jour 4	19/05/2022
Mise à jour 5	07/11/2022
Mise à jour 6	20/01/2023
Mise à jour 7	27/04/2023
Modification Simplifiée n°2	13/06/2023
Modification n°2	10/06/2023
Modification n°3	10/03/2026

Édité le : 25/03/2026 Ech : 1/5000

Urbaniste **Territoires demain** Géomaticien **OCICL** Fond Cadastre Données originales téléchargées sur <https://adonnee.data.gouv.fr/> mise à jour de Décembre 2025

ZONES URBAINES

- UH1** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité
- UH2** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne à forte densité
- UH3** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité
- UH1e1** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UH2e2** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UH3e3** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UH1i1** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UE** Zone urbanisée à vocation de gestion et de développement des équipements publics et d'intérêt collectif
- UEp** Secteur à vocation de gestion et de développement d'aires de stationnement
- UXa** Secteur urbanisé à vocation dominante d'activités économiques artisanales et industrielles
- UXb** Secteur urbanisé à vocation dominante d'activités économiques artisanales et industrielles
- UXc** Secteur urbanisé à vocation d'activités économiques commerciales
- UXd** Secteur urbanisé à vocation d'activités économiques, dans lequel le logement est autorisé sous conditions

ZONES DESTINEES A L'URBANISATION FUTURE

- 2AUH1** Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
- 2AUH2** Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de forte densité
- 2AUH1e1** Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- 2AUH2e2** Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- 2AUI** Zone d'urbanisation à long terme à vocation dominante d'habitat
- 2AUX** Zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités économiques
- 2AUV** 2AUV en vigueur dans le PLU de Chilly approuvé le 17 février 2006
- 2AU** 2AU en vigueur dans le PLU de Chilly approuvé le 17 février 2006

ZONES AGRICOLES

- A** Zone agricole
- Av** Secteur agricole viticole

ZONES NATURELLES

- N** Zone naturelle
- Nc** Secteur à vocation de gestion des activités de camping
- Nd** Secteur à vocation de gestion et de développement d'une déchèterie
- Ndr** Secteur à vocation de gestion et de remise en état d'une déchèterie
- Np** Secteur à vocation de gestion et de développement des équipements publics ou d'intérêt collectif légers
- Ni** Secteur à vocation de gestion et de développement d'installations de loisirs
- Nr** Secteur à vocation de gestion et de développement des sites de remblais

EMPLACEMENTS RESERVES

- Emprise de l'emplacement réservé

RENSEIGNEMENTS DIVERS

- Secteur délimité au titre de l'article L151-6 du CU
- Secteurs soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteur délimité au titre de l'article L151-15 du CU
- M1 Secteur de mixité sociale
- Secteur délimité au titre de l'article L151-23 du CU
- Zones humides
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité
- Secteur au titre des espaces de bon fonctionnement
- Changement destination vers activité
- Changement destination vers habitat
- Changement destination vers hôtel ou autre hébergement touristique
- Secteur délimité au titre de l'article L151-19 du CU
- Espaces paysagers structurants
- Espaces verts
- Espaces verts
- Secteur d'OAP patrimoniale
- Bâtiment patrimonial à préserver
- Bâtiment vernaculaire à mettre en valeur
- Petit patrimoine à préserver
- Secteur délimité au titre de l'article L151-13 du CU
- Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée
- Secteur délimité au titre de l'article L151-34-2° du CU
- Risques technologiques repéré au titre de l'article R151-34-1° du CU
- Pipeline Hydrocarbure
- Canalisation de Gaz
- Obligation de démolir préalable
- Alignement graphique à respecter
- Obligation de maintien des commerces en RDC
- Sentiers et cheminements piétonniers existants à conserver

Liste des emplacements réservés

N°	DESIGNATION	SURFACE	BENEFICIAIRE
ER19	Aire de couverture	344 m²	Commune de Chilly
ER21	Confortement du pôle sportif : équipements et stationnement	6852 m²	Commune de Chilly
ER24	Extension de la route dit Che Cavell (4m de plate-forme)	562 m²	Commune de Chilly
ER25	Cheminement piéton	160 m²	Commune de Chilly
ER26	Extension locaux mairie	337 m²	Commune de Chilly
ER27	Création de commerces, services ou équipements d'intérêts collectifs	240 m²	Commune de Chilly
ER28	Extension de STEP	3371 m²	Commune de Chilly
ER29	Évolution des équipements communaux	450 m²	Commune de Chilly
ER30	Création d'un point d'apport volontaire pour le tri sélectif	210 m²	Commune de Chilly
ER31	Zone de stationnement	1382 m²	Commune de Chilly
ER32	Sécurisation du carrefour	98 m²	Commune de Chilly
ER33	Création d'un parking public	389 m²	Commune de Chilly

